

RÉNOVATION URBAINE

DÉCISION

Décision du Conseil communal

Désignation d'un auteur de projet
Constitution d'une commission communale de rénovation urbaine
Possibilité d'avoir recours à un conseiller en rénovation urbaine (→ + subvention éventuelle)



DOSSIER

Réalisation du dossier de rénovation urbaine (→ + subvention) :
→ périmètre, projet de rénovation urbaine

Adoption du dossier par le Conseil communal



APPROBATION

Introduction du dossier à l'administration : DAOV (DGO4 – DATU)

Présentation du dossier à la Direction extérieure (du ressort) de la DGO4 (DATU)
Avis du pôle « Aménagement du territoire » (section « Aménagement opérationnel ») (= pôle) (45 jours)

Transmis par l'administration du dossier complet au Gouvernement wallon (G.W.)
→ approbation du périmètre, du dossier de rénovation urbaine et du budget y afférent par le G.W.
Reconnaissance et exécution complète = durée maximale de 15 ans



MISE EN ŒUVRE

Acquisition(s) éventuelle(s) [> date reconnaissance opération] ou identification acquisition(s) éventuelle(s) projetée(s)
Réalisation avant(s)-projet(s) de travaux
→ **demande(s) de subvention(s) [≤ 15/12]**

Arrêté(s) accordant une subvention (acquisition) - Arrêté(s) définissant le montant provisoire d'une subvention (travaux)

Acquisition(s) :

Réalisation acquisition(s) éventuelle(s) projetée(s)
Mise en liquidation de la(des) demande(s) de paiement(s) [introd. demande < 6 mois après signature acte ou jugement]

Travaux :

Élaboration et introduction du projet [introd. projet < 12 mois après notification arrêté définissant le montant prov. de la subvention]
Accord sur projet et autorisation mise en adjudication
Permis d'urbanisme
Mise en adjudication
Introduction demande accord sur adjudication → Accord sur adjudication
Réalisation des travaux
Mise en liquidation des demandes de paiements (4 premières tranches (= 4 X 20% montant provisoire))
Arrêté définissant le montant définitif d'une subvention :
→ base = décompte final → plafond = 110% offre retenue
+
→ 5% montant offre retenue (= pour frais d'étude, de coordination et de surveillance)
Mise en liquidation demande de paiement du montant définitif (solde) [introd. demande < 6 mois après réception provisoire travx.]



Évaluation OPÉRATION DE RÉNOVATION URBAINE

Durée opération de rénovation urbaine = 4,5 ans ou 9,5 ans

⇒
Introduction, par la commune, d'un rapport sur l'état d'avancement de l'opération de rénovation urbaine

Évaluation du rapport par l'administration

Évaluation positive

Évaluation négative → Avis du pôle (45 jours)



FIN DE L'OPÉRATION DE RÉNOVATION URBAINE

Durée opération = 15 ans (max.)

Pas abrogation arrêté reconn. opér. rénov. urbain. par G.W.

Abrogation arrêté reconn. opér. rénov. urbain. par G.W.